

Mantes-la-Jolie

Cantonale partielle : 5 candidats pour 1 siège

La liste définitive des candidats de la cantonale partielle de Mantés-la-Jolie est arrêtée depuis vendredi. 5 concurrents et leurs 5 suppléants (nécessairement de sexe différent) briguent le siège de conseiller général des Yvelines suite à l'inéligibilité de Pierre Bédier. Il s'agit de Christiane Gadé (avec Yves Jegou), Marc Jammet, communiste (avec Monique Matthieu), Joël Jegouzo, soutenu par le PC (avec Nathalie Coste), Guillaume Quévarec, PS (avec Ndeye Satala Diop) et Michel Vialay, UMP (avec Pascale Bédier). L'engagement de l'épouse

de Pierre Bédier constitue la grande surprise de ce scrutin. L'élection aura lieu dimanche 21 juin et sera suivie, si nécessaire, d'un second tour le dimanche suivant. Pour être élu au premier tour, il faut recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit. Pour qu'un candidat ait le droit de se présenter au second tour, il doit avoir obtenu un nombre de voix au moins égal à 10 % du nombre des électeurs inscrits dans le canton.

I.C.

Du 11 au 17 juin 2009